

Règles concernant al-hijra

Date 1/9/2002 17:34:21 | **Sujet :** hijra

Règles concernant al-hijra

Par le comité darul-ifta

[Q.1] : Comment pouvons-nous faire *al-hijra* (l'émigration) pour Allah de nos jours ?

[R.1]: La louange est à Allah. *Al-hijra* (l'émigration) pour l'amour d'Allah signifie partir d'une terre de *shirk* vers une terre d'islam, comme les musulmans sont partis de Makkah, avant que ses gens ne deviennent musulmans, vers Al-Madina, parce qu'elle était devenue la ville de l'islam après que ses gens aient prêté serment d'allégeance (*bay'a*) au prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) et lui aient demandé de faire *al-hijra*. Ainsi *al-hijra* signifie émigrer pour rejoindre d'autres musulmans. *Al-hijra* peut aussi prendre la forme d'un déplacement d'une terre de *shirk* vers une autre terre de *shirk* où le mal est moins répandu et où il y a moins de danger pour les musulmans, comme quand certains des musulmans ont émigré de Makkah, sous l'ordre du prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*), vers l' Abyssinie (l'Ethiopie).

Et il n'y a de force qu'en Allah. Qu'Allah bénisse notre prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons et qu'Il leur accorde la paix. [1]

[Q.2] : Quelles sont les caractéristiques nécessaires qui doivent être présentes dans un pays pour qu'il soit considéré comme *darul-harb* (terre de guerre) ou *darul-kufr* (terre de mécréance) ?

[2]: La louange est à Allah. Toute terre ou région dans laquelle les dirigeants et ceux qui détiennent l'autorité respectent les limites prescrites par Allah et qui gouvernent les gens

conformément à la *Shari'a* islamique et où les gens sont capables d'effectuer ce que l'islam leur a imposé, est considérée comme étant *Darul-Islam* (terre d'Islam). Les musulmans dans de tels pays doivent obéir à leurs dirigeants en ce qui concerne ce qui est bon (*ma'ruf*) et être sincère envers eux, les aider à s'occuper des affaires d'état et leur donner un appui moral et pratique. Ils doivent vivre là et ne pas aller vivre ailleurs, sauf en un autre lieu qui soit sous la loi islamique où ils pourront être plus aisés. Comme Al-Madinah après l'émigration du prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*), quand l'état islamique a été établi là-bas et comme Makkah après la Conquête, quand les musulmans ont pris le pouvoir et qu'elle soit devenue *Darul-Islam* après qu'elle ait été *darul-harb* et qu'il ait été obligatoire aux musulmans qui étaient capables de partir, d'émigrer.

Tout pays ou région dans lequel les dirigeants et ceux qui détiennent l'autorité ne respectent pas les limites prescrites par Allah et ne dirigent pas ceux qui sont sous leur responsabilité par les règles de l'islam et dans lequel les musulmans ne peuvent établir les rites de l'islam, est *darul-kufr* (terre de mécréance). Comme *Makkatul-Mukarramah* avant la Conquête, quand elle était *darul-kufr*. Ceci s'applique à n'importe quelle terre dans laquelle les gens appartiennent à la religion d'islam, mais où ceux qui détiennent l'autorité gouvernent selon des lois autres que celles révélées par Allah et où les musulmans ne peuvent établir les rites de leur Religion. Ils doivent émigrer de ce lieu, fuir pour que leur obligation religieuse ne soit pas mise en péril, vers une terre gouvernée par l'islam et où ils pourront faire ce qui est exigé d'eux par la Shari'a. Quiconque est incapable d'émigrer parmi les hommes, les femmes ou les enfants seront excusés, mais les musulmans dans d'autres pays doivent les sauver et les amener des pays des mécréants vers la terre d'islam. Allah le Glorifié dit :

« Ceux qui ont fait du tort à eux mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : "Où en étiez-vous ? " (à propos de votre religion) - "Nous étions impuissants sur terre", dirent-ils. Alors les Anges diront : "La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? " Voilà bien ceux dont le refuge et l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! A l'exception des impuissants : hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie : A ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Clément et Pardonneur.. » [Sourate An-Nisa 4:97-99]

« Et qu'avez vous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, et pour la cause des faibles : hommes, femmes et enfants qui disent : "Seigneur ! Fais-nous sortir de cette cité dont les gens sont injustes, et assigne-nous de Ta part un allié, et assigne-nous de Ta part un secoureur".. » [Sourate An-Nisa 4:75]

Mais quiconque est capable d'établir les rites de l'islam dans sa famille, d'établir la preuve contre les dirigeants et les gens qui détiennent l'autorité, de provoquer la réforme, et de les faire changer leurs voies, alors il est prescrit pour lui de rester parmi eux, parce qu'il y a l'espoir qu'en restant il pourra transmettre le message et les reformer tant qu'il est préservé de la tentation et de la *fitna*.

Et il n’y a de force qu’en Allah. Qu’Allah bénisse notre prophète Muhammad.

Notes de bas de page :

[1] *Fatawal-Lajnatud-Da'ima* (12/50)

[2] *Fatawal-Lajnatud-Da'ima* (12/51)

Article tiré du site troid.org

Traduit en français par les salafis de l’Est

Liens

1. http://www.salafs.com/
2. http://www.salafs.com/modules/news/article.php?storyid=43